

Le 17 mai 2012

PAR COURRIEL
ORIGINAL PAR COURRIER

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE
360, rue Saint-Jacques, 2^{ème} étage
Montréal (Québec)
H2Y 1P5

À l'attention des membres de la Commission : Gaétan Cousineau, Président
Sylvie Godin, Vice-présidente
Renée Dupuis, Vice-présidente
Adelle Blackett
Julie Desrosiers
Emerson Douyon
Martial Giroux
Danielle Grenier
Jocelyne Myre
Diane Raymond
Hélène Simard

OBJET : Intervention de la CDPDJ concernant le conflit étudiant

Monsieur le Président,
Mesdames les vice-présidentes,
Membres de la Commission,

Depuis bientôt trois mois les étudiants de niveau collégial et universitaire sont engagés dans un bras de fer avec le gouvernement du Québec concernant la hausse des frais de scolarité. La session de plusieurs jeunes est aujourd'hui compromise et la paix sociale menacée, une situation qui est susceptible de dégénérer compte tenu de l'impasse actuelle.

Tout indique que les droits fondamentaux des jeunes manifestants sont régulièrement bafoués par l'arbitraire policier et les abus des forces de l'ordre, une situation qui risque d'être exacerbée par la mise en œuvre imminente des ordonnances judiciaires rendues tous azimuts et la radicalisation du mouvement étudiant, conséquence inévitable de la marginalisation dont les étudiants font actuellement l'objet.

Sur le fond, nous estimons que la marchandisation ostentatoire de l'éducation constitue une mesure régressive et représente un obstacle tel à l'accessibilité aux études postsecondaires que d'aucuns pourraient considérer celle-ci comme discriminatoire au sens de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* et contraire à l'esprit de l'article 13 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Ainsi, toute mesure concernant le financement de nos institutions d'enseignement universitaire dont l'application pourrait avoir un impact sur l'accessibilité aux études devrait faire l'objet d'un débat de société préalable, ou d'un contrôle judiciaire *a posteriori*, le cas échéant.

L'accès à l'éducation est l'un des piliers de toute société libre et démocratique. Ces jeunes sont des citoyens à part entière et la relève de la société québécoise aussi, nous avons collectivement la plus haute responsabilité morale à leur égard. Considérant l'état d'urgence de la situation sur le plan de la sécurité nationale et eu égard à la vie et à la sécurité des jeunes étudiants, nous sollicitons l'intervention immédiate de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse afin qu'elle interpelle le gouvernement du Québec sur ces questions et lui rappelle ses responsabilités à l'égard de toute une génération.

Plus particulièrement, la Commission devrait condamner publiquement l'usage de la force excessive par les différents corps policiers et l'arbitraire dont font preuve les forces de l'ordre eu égard aux droits fondamentaux des étudiants. Enfin, la Commission devrait exhorter le premier ministre du Québec et la ministre de l'Éducation à suspendre immédiatement l'application de la hausse envisagée afin de ramener la paix sociale et de permettre que cet enjeu fasse l'objet d'un débat public ouvert et transparent.

Confiant de l'accueil qui sera réservé à notre demande, nous invitons la Commission à communiquer avec le porte-parole des signataires, Me Sébastien Lormeau, afin de discuter des suites à donner aux présentes.

(S) La liste des signataires se trouve en annexe

c.c. Jean Charest, Premier ministre du Québec
Michelle Courchesne, Ministre de l'Éducation
Robert Dutil, Ministre de la Sécurité publique
Jean-Marc Fournier, Ministre de la Justice

Daniel Zizian (CREPUQ)
Jean Beauchesne (Fédération des Cégeps)
Claude Lessard (Conseil supérieur de l'éducation)
Me Nicolas Plourde, Bâtonnier du Québec (élu)

p.j. Liste des signataires

Les cosignataires

Omar Aktouf	<i>HEC Montréal</i>
Paul Bélanger	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Camil Bouchard	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Guy Bourgeault	<i>Université de Montréal</i>
Dorval Brunelle	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Jacques Dufresne	<i>L'Agora</i>
Julius Grey	<i>Grey & Casgrain s.e.n.c.</i>
Andrée Lajoie	<i>Université de Montréal</i>
Georges Leroux	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Sébastien Lormeau	<i>Avocat</i>
Yves Martin	<i>Ancien sous-ministre de l'Éducation (1969-1973)</i>
Guy Rocher	<i>Université de Montréal</i>
Max Roy	<i>Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)</i>
Céline Saint-Pierre	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Michel Seymour	<i>Université de Montréal</i>
Michèle Sirois	<i>Coalition laïcité Québec</i>
Daniel Turp	<i>Université de Montréal</i>
Louise Vandelac	<i>Université du Québec à Montréal</i>

Ont aussi donné leur appui

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ)

Le Syndicat des professeurs du Collège Marie-Victorin (FNEEQ-CSN)

Plusieurs professeurs universitaires ainsi que de nombreux enseignants des cégeps Marie-Victorin, Montmorency, Ahuntsic et du Vieux-Montréal.